



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

FIN DE L'AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF : FAITES BOUILLIR L'EAU DU ROBINET PENDANT AU MOINS UNE MINUTE AVANT CONSOMMATION

La Municipalité de Saint-Gérard-Majella vous informe de la levée de l'avis d'ébullition de l'eau émis à titre préventif et en vigueur depuis le 26 septembre 2026. Nous vous avisons qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant de la consommer.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration